

# Bagnols-en-Forêt

Livret Explicatif



## LIVRET EXPLICATIF

ATTRIBUTION DES  
SUBVENTIONS

COMPTE RENDU FINANCIER DES  
SUBVENTIONS

2023 - 2024



Bagnols-en-Forêt

# Préambule



Les fonds publics alloués aux associations peuvent être soumis à un contrôle de la cour des comptes.

Toutes les dépenses doivent être justifiées, le Maire est Responsable devant la loi de l'utilisation des deniers publics.



## **I INSTRUCTIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION(S)**

1. OBJET
2. PÉRIMETRE
3. RESPONSABILITES
4. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS
5. DOCUMENTS / INFORMATIONS A FOURNIR
6. ANNEXES

## **II COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION**

1. OBJET
2. PERIMETRE
3. RESPONSABILITES
4. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS
5. DOCUMENTS / INFORMATIONS A FOURNIR

# I. Instructions pour la constitution du dossier



## 1 -OBJET

Le présent document a pour objet de détailler les informations et les documents à fournir pour la constitution du dossier de demande de subventions.

## 2 -PERIMETRE

Seules les associations qui œuvrent sur le territoire de Bagnols-en-Forêt depuis plus d'un an et qui mettent en place des actions à destination des bagnolais peuvent être subventionnées

## 3 -RESPONSABILITES

Le Président de l'association est garant des documents / informations fourni(e)s dans le dossier de demande de subventions.

# I. Instructions pour la constitution du dossier



## 4 -MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention doivent être établies en utilisant uniquement le document « Demande de Subvention(s) » fourni en annexe.

**Les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés impérativement avant le 28 février de l'année n (année d'attribution des subventions).**

**Tout dossier incomplet ou déposé après la date indiquée ci-dessus ne pourra être instruit.**

Chaque année, les associations sont tenues de déposer un nouveau dossier et de fournir les pièces demandées. Les éléments fournis les années précédentes ne pourront servir à l'instruction des dossiers.

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse courriel suivante avec l'intitulé « Demande de Subventions » : [evenementiel@bagnolsenforet.fr](mailto:evenementiel@bagnolsenforet.fr).

Les dossiers papier devront être soit envoyés par courrier à l'adresse :

1, Place de l'Hôtel de Ville,  
83600 BAGNOLS-EN-FORET

- soit déposés à l'accueil contre récépissé.

# I. Instructions pour la constitution du dossier



## 5 - DOCUMENTS / INFORMATIONS A FOURNIR

La précision des informations fournies par l'association facilitera la prise de décisions des membres de la commission d'attribution des subventions.

- Formulaire de Demande de Subvention(s) dûment rempli.
- Une fiche d'action à remplir par action (page 4 et 5 doivent être remplies autant de fois que d'actions prévues) avec descriptif précis, dans la mesure du possible fournir les devis.
- Pour les demandes de subvention pour le fonctionnement de l'association : fournir les justificatifs de dépenses envisagées.
- Statuts de l'association.
- RIB.
- Contrat d'engagement républicain signé par le représentant légal (Contrat à renouveler en cas de changement de président)
- Bilan financier de l'année écoulée approuvé par l'assemblée générale.
- Compte de résultat (compte courant, compte livret).
- Rapport moral.

En cas de modification, ces documents devront être actualisés et transmis à la Mairie dans les 15 jours suivants.

# II. Compte-rendu financier de subvention



## 1-OBJET

Le présent document a pour objet de détailler les informations et les documents à fournir pour le Compte-Rendu Financier de subvention.

## 2-PERIMETRE

Ce document concerne les associations qui ont perçu une subvention.

## 3-RESPONSABILITES

Le Président de l'association est garant des documents / informations fournis dans le Compte-Rendu Financier de Subvention.

## 4-MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Le Compte-Rendu Financier de Subvention doit être établi en utilisant le formulaire « CERFA N° 15059\*02 » à télécharger sur le site :

<http://service-public.fr/particulier/vosdroits/R46623>

Les dossiers doivent être déposés au plus tard au **31 décembre de l'année en cours** au titre de laquelle la subvention a été accordée.

**Tout dossier incomplet ou ne respectant pas le délai de dépôt pourrait entraîner le remboursement total ou partiel des subventions et remettre en question l'attribution de nouvelles subventions.**

## II. Compte-rendu financier de subvention



### 4-MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS (suite)

Les dossiers devront être envoyés à l'adresse courriel suivante :  
evenementiel@bagnolsenforet.fr.

Les courriels devront comporter en intitulé « Compte-Rendu Financier de Subvention ».

Les dossiers papier devront être soit envoyés par courrier à l'adresse :

1, Place de l'Hôtel de Ville,  
83600 BAGNOLS-EN-FORET

- soit  
déposés à l'accueil contre récépissé.

### 5-DOCUMENTS / INFORMATIONS A FOURNIR

CERFA N° 15059\*02 dûment rempli

Copies des factures (au nom de l'association).

**Les tickets de caisse ne seront plus acceptés à compter de 2024.**